



# IRLANDE

Le secret le mieux gardé!

## CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### Mars 2026 à Mars 2027

#### MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

#### AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

#### MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

#### JUIN

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

#### JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

#### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

#### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

#### OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

#### NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

#### DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

#### FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

#### MARS

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Légende**

- Ordures**
- Récupération**
- Collecte des gros déchets :**  
25 mai (collecte à domicile)
- Collecte des pneus usagés :**  
6 juin (collecte au garage municipal : 321, ch. Bennett)



**Municipalité d'Irlande**  
 157, chemin Gosford, Irlande  
 (Québec) G6H 2N7  
 T : 418-428-9216  
 F : 418-428-4262  
 reception@mundirlande.qc.ca  
 www.mundirlande.qc.ca  
 Facebook : mundirlande

**Heures d'accueil**  
 Lundi au vendredi  
 de 8h30 à 16h30

Informations importantes au verso

# Vérification des fosses septiques - Dernière année, dernière chance

En 2024, la Municipalité a donné le mandat au GROBEC d'effectuer la vérification de l'état de toutes les installations septiques présentes sur son territoire. Ce projet a été planifié sur une période de trois ans. Nous avons donc divisé le territoire de la Municipalité en trois secteurs : Sud, Central et Nord.

**Le secteur Nord est visé par cette troisième et dernière année de vérification. Il comprend les routes suivantes : Rang 6, Rang 7, Carrier, Craig (125 à 219), Dussault, Fromagerie, Guay, Pinette et Roberge.** Les propriétaires de ce secteur ainsi que tous les propriétaires dont leur fosse n'a pas été vérifiée recevront ce printemps une lettre leur demandant de contacter le GROBEC afin de planifier une rencontre.

## Permis

### PERMIS POUR TRAVAUX

Vous prévoyez effectuer des travaux? Avez-vous votre permis? Un permis est requis pour tous travaux de rénovation, construction, démolition, agrandissement, lotissement, captage d'eau souterraine, aménagement d'une installation septique, installation d'une piscine, aménagement d'un accès à la route, installation d'une clôture et pour tous travaux d'entretien dans les cours d'eau ou dans la bande riveraine.

Notre inspecteur municipal est responsable de l'émission de ces permis. Vous pouvez le joindre par courriel à [inspection@mundirlande.qc.ca](mailto:inspection@mundirlande.qc.ca) ou par téléphone au 418-334-2091.

Il est également possible de présenter une demande de permis via le site internet de la Municipalité au [www.mundirlande.qc.ca/pages/demande-permis](http://www.mundirlande.qc.ca/pages/demande-permis). Pour plus d'informations ou pour connaître les tarifs des différents permis, rendez-vous au [www.mundirlande.qc.ca/pages/permis-obligatoires](http://www.mundirlande.qc.ca/pages/permis-obligatoires).

### PERMIS POUR ABATTAGE D'ARBRES

Pour tout projet de coupes d'arbres, exception du bois de chauffage pour besoins personnels, vous devez faire une demande de permis auprès de la MRC des Appalaches.

La demande de permis est obligatoire pour toute coupe de 4 hectares et plus sur une période de 10 ans, coupe de plus de 30% de la superficie totale du terrain, coupe pour une remise en culture de plus d'un hectare, coupe à moins de 20 m d'un chemin public, coupe à moins de 10 m d'une forêt d'un voisin, coupe à moins de 100 m d'un lac et toute coupe dans une érablière.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, à la MRC des Appalaches, au 418-332-2757 poste 232 ou à [gturgeon@mrcdesappalaches.ca](mailto:gturgeon@mrcdesappalaches.ca).

### PERMIS DE BRÛLAGE

Il est obligatoire de posséder un permis de brûlage avant de tenir des feux à ciel ouvert. Si vous êtes situé au sud de la route Roberge, vous devez présenter votre demande à la ville de Thetford Mines. Si vous êtes au nord de la route Roberge, c'est à la MRC de l'Érable que vous devez présenter votre demande. Voici leurs coordonnées :

#### Ville de Thetford Mines

Jean-Guy Frappier, chef de division aux opérations au Service incendie  
418-338-9183 poste 2

[jg.frappier@villethetford.ca](mailto:jg.frappier@villethetford.ca)

Formulaire en ligne: [www.villethetford.ca/demande-de-permis-feu-en-plein-air](http://www.villethetford.ca/demande-de-permis-feu-en-plein-air)

#### MRC de l'Érable

Élisabeth Bélanger, adjointe administrative au Service de sécurité incendie régional de l'Érable  
819-362-2333 poste 1292 (du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h45)

[ebelanger@erable.ca](mailto:ebelanger@erable.ca) (du lundi au vendredi)

Formulaire en ligne: [www.erable.ca/sites/all/files/permis\\_feu.pdf](http://www.erable.ca/sites/all/files/permis_feu.pdf)

